



FGTE  
CHEMINOTS

EUROCARGORAIL

## EUROCARGORAIL :

### NOUS DEVONS AGIR MAINTENANT !

Face au mutisme de la Direction quant aux souffrances des salariés liées à des conditions de travail de plus en plus infernales, retombant dans les travers d'un passé pas si lointain, face au mépris dont elle fait preuve à l'encontre des nombreuses victimes du NPO laissées volontairement à l'agonie pour les forcer à démissionner, il est temps pour chacun d'entre nous d'exprimer haut et fort son ras-le-bol.

#### + SIMPLEMENT VIVRE ET TRAVAILLER DIGNEMENT !

Parce qu'il n'est plus possible d'accepter toutes les interprétations de textes qui sont faites, parce que nous voulons pouvoir concilier au mieux vie privée et vie professionnelle, **parce que nous pouvons tous être concernés par un nouveau plan de restructuration décidé dans le seul but de réduire encore et toujours certains coûts,**



la CFDT invite  
tous les salariés à  
faire preuve de solidarité  
et les appelle à  
**UNE GRÈVE NATIONALE**  
ce lundi 15 février 2016  
à partir de 21H00  
pour une durée de 24H00,  
reconductible.

**D'emblée, nous invitons toutes  
les Organisations Syndicales  
dignes de ce nom  
à s'unir et à se mobiliser  
pour défendre l'intérêt collectif et  
ne plus subir les décisions  
unilatérales de la Direction.**

 CFDT Cheminots Officiel

 @cfdtcheminots

CFDT CHEMINOTS  
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR  
75019 PARIS  
TÉL : 01 56 41 56 70

E-MAIL :  
CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG

REJOINS  
LA CFDT  
POUR FAIRE ABOUTIR  
TES REVENDICATIONS

#### + LES REVENDICATIONS POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES ET RESPECTUEUSES DE CHACUN:

- ➔ Nous réclamons une augmentation de salaire de 100€ bruts pour toutes et tous.
- ➔ Nous réclamons un véritable 13ème mois.
- ➔ Nous réclamons un planning de travail à 7 jours de prévenance (le lundi pour le lundi).
- ➔ Nous réclamons un planning de repos à 12 semaines de prévenance.
- ➔ Fin des FS sur les RP.
- ➔ Un week-end (samedi dimanche) minimum par mois.
- ➔ Traitement des CP dans un délai permettant à chacun de pouvoir s'organiser.
- ➔ Respect du nombre de RF sur l'année civile.
- ➔ Fin de l'utilisation des RP simples de manière systématique.
- ➔ Encadrement de LA GPT de 6 jours par des RP doubles.
- ➔ Fin de la programmation des RJR réduits à 09 ou 10h.
- ➔ Fin des RHR à rallonges et à l'inverse des RJR planifiés au strict minimum.
- ➔ Fin des RHR pour le personnel sédentaire.
- ➔ Des commandes avec des informations claires et précises sur le travail à accomplir.
- ➔ Fin des pauses dans les voyageurs, sur les triages... dans l'unique but est de faire baisser le TTE max.
- ➔ Respect de la durée quotidienne et hebdomadaire de travail pour les travailleurs de nuit.
- ➔ Respect strict et application sans interprétations des textes en vigueur et notamment du dernier accord NAO.
- ➔ Limitation des distances parcourues par les TM et notamment de nuit.
- ➔ Solutions alternatives pour soulager les TM lors du remplissage des sablières.
- ➔ Fin du lissage des Heures Supplémentaires pour les TM
- ➔ Arrêt immédiat du projet «foyer SNCF-Orféa» en remplacement des hôtels.
- ➔ Définir précisément ce qu'est un aléa.
- ➔ Fin de la double casquette AFR/CDR

VISITEZ le nouveau site CFDT Cheminots sur [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



## CONDUCTEURS DE TRAINS

LA FGAAC-CFDT EST UN SYNDICAT DE PROGRÈS AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS



FGAAC-CFDT Officiel



@FGAACCFDT



FGAAC-CFDT Officiel

### + NÉGOCIER POUR LES COLLÈGUES IMPACTÉS PAR LE NPO !

Pour nos collègues impactés par le NPO, qu'ils soient mobiles ou pas, nous réclamons à minima et sans condition, comme il a été signifié à plusieurs reprises lors des négociations sur les mesures d'accompagnement social du NPO, les 14 points suivants:

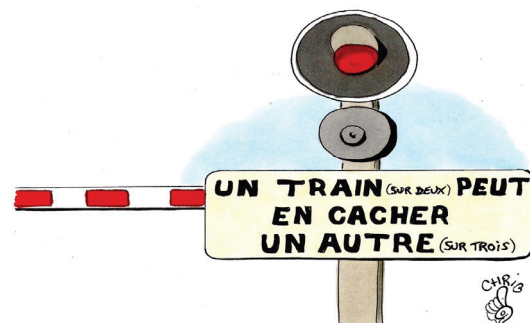
1. Il est exclu toute notion assimilable à celles fondant la mobilité d'une GPEC.
2. L'accord doit concerner tous les métiers de toute agence supprimée, prévue d'être créée ou dont les effectifs seraient réduits dans le strict cadre du NPO.
3. Si pendant le délai d'application de l'accord, une ou d'autres agences ou services venaient à être fermés, réduits, créés, les OS représentatives devront être réunies pour décider de l'application, à minima, des mesures du présent accord.
4. La majoration pour personne à charge doit être doublée si la mobilité est supérieure à 150 km. Soit 1000€ par personne à charge au lieu de 500€.
5. Prise en charge des dépenses de transport à 100% jusqu'à 80 km en indemnité kilométrique.
6. Prime K = 500€ + distance entre agences x 50€.
7. Prime A linéaire sur la base de 1000€ par année d'ancienneté. Reportée à l'identique en prime supra légale en cas de licenciement.
8. Création d'un débloqué des sommes à verser en cas d'achats immobiliers ou de véhicule.
9. Référence de calcul des distances à définir sur Via Michelin.
10. Porter la période transitoire à 6 mois.
11. Création d'une période de sûreté de 3 ans pendant laquelle un salarié ayant été mobile dans le cadre du NPO ne puisse être de nouveau muté, sauf sur sa demande.
12. Création d'une priorité de retour pour un salarié rendu mobile par le NPO en cas de réouverture de son agence de départ ou proche de son départ.
13. En cas d'un congé de reclassement inutilisé, son versement au salarié ne doit être divisé que par 2. En cas d'utilisation, le versement du congé restant ne doit pas être divisé, constituant ainsi une prime de retour à l'emploi.
14. Cotisation à la retraite du salarié licencié pendant l'intégralité de son congé de reclassement par l'employeur.

Ne restons pas seuls dans notre coin, car demain, un plan social bien plus vaste et concernant toutes les catégories du personnel nous attend tous si nous restons sans réactions ou si nous pensons être momentanément à l'abri.

**Frappons un grand coup, car il n'est jamais trop tard pour bien faire.**  
**ATTENDRE C'EST SUBIR. VOULOIR C'EST DÉCIDER. ENSEMBLE POUR AVANCER.**

**NOUS INVITONS DÉS À PRÉSENT  
LA DIRECTION À OUVRIR  
DE VRAIES NÉGOCIATIONS,  
CAR LES SALARIÉS SONT PLUS QUE  
JAMAIS DÉTERMINÉS À SE DÉFENDRE  
POUR CONSERVER LEURS EMPLOIS,  
PROTÉGER LEUR AVENIR ET LEURS  
DROITS DANS UNE ENTREPRISE QU'ILS  
SOUHAITENT VOIR SE DOTER D'UNE  
ORGANISATION DU TRAVAIL EFFICIENTE  
ET RESPECTUEUSE DE TOUS.  
LA CFDT LES SOUTIENDRA JUSQU'AU  
BOUT COMME ELLE L'A TOUJOURS FAIT!**

GRÈVE À ECR DB SCHENKER



FGAAC-CFDT  
20, RUE LUCIEN SAMPAIX  
75010 PARIS

TÉL : 01 40 18 44 40  
E-MAIL :  
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

REJOINS  
LA FGAAC-CFDT  
POUR FAIRE ABOUTIR  
TES REVENDICATIONS

VISITEZ le nouveau site FGAAC-CFDT sur [www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)